

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

06

2022

63

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 septembre 2022
Convocation du : 22 septembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 24

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

Finances : Demande de subvention «Rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs 2022-2023» du Plan de relance pour l'amélioration du confort d'été de la salle sportive de Beynost

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Joël Aubernon, Annick Pantel, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Sophie Gaguin, Franck Longin, Harris Reneman, Philippe Casamayor, Jean-Pierre Cottaz.

Représentés :

Annie Maciocia a donné procuration à Caroline Terrier
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Lionel Chevrolat a donné procuration à Sergio Mancini
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Bertrand Vermorel
Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Jean-Pierre Cottaz
Elodie Brelot a donné procuration à Christine Perez

Absents : Anne-Sophie Rampon, Anne Le Guyader, Cyril Langelot

Secrétaire de Séance : Véronique Cortinovis

Suite à la crise sanitaire, le Gouvernement a mis en place en 2021 un Plan de relance en matière de rénovation énergétique et de modernisation des équipements sportifs en vue de soutenir le secteur de l'économie du sport et de la construction mais également de transformer le parc des équipements sportifs français au regard des enjeux climatiques du XXI^e siècle.

Fort du succès du Plan de relance et des besoins territoriaux, ce plan est renouvelé pour les années 2022 et 2023, afin de poursuivre cet effort et répondre à l'enjeu essentiel de rénovation énergétique du parc d'équipements sportifs dans un contexte de dérèglement climatique et d'augmentation du prix de l'énergie. Cette exigence de réduction de la consommation énergétique s'inscrit par ailleurs dans la continuité de celle fixée par la loi ELAN pour la majorité des bâtiments tertiaires.

Le rapporteur rappelle que la commune dispose d'un complexe sportif récent de 1000 m² dont 700 m² de salle sportive, construit en cœur de ville, prioritairement pour les scolaires, et qu'après plusieurs mois d'utilisation, il est apparu que le renouvellement d'air du gymnase n'était pas suffisant en période estivale.

Il est donc important de pouvoir améliorer la ventilation afin de permettre au bâtiment d'évacuer de manière nocturne la chaleur accumulée au cours de la journée. Cela permettra aux usagers de bénéficier d'un meilleur confort thermique en été du fait de la fraîcheur de l'air extérieur qui sera utilisée pour rafraîchir le bâtiment grâce à un système de ventilation intensive qui opérera la nuit. Ce système permettra de refroidir naturellement le bâtiment tout en étant parfaitement respectueux de l'environnement.

Le rapporteur rappelle également que l'équipe municipale s'engage avec force en faveur de la transition écologique et la cohésion territoriale au travers du CRTE porté par la Communauté de Communes. Ce projet d'amélioration du confort d'été du gymnase est basé sur les orientations stratégiques de l'axe 2 "Tendre vers une mobilité et des bâtiments "bas carbone" et accessibles à tous et celles de l'axe 3" Adapter le territoire aux impacts locaux du changement climatique, préserver les sols, les écosystèmes et les ressources naturelles".

Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

SOURCES	MONTANT HT	TAUX
Fonds propres – Autofinancement	39 067 €	20 %
Subvention – Plan de relance – Rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs 2022-2023 – Agence Nationale du Sport	156 267 €	80 %
TOTAL	195 334 €	100 %

Il est proposé au Conseil Municipal : d'adopter les opérations et les modalités de financement ; d'approuver le plan de financement prévisionnel ; de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention ; d'autoriser Madame le Maire, ou tout autre personne déléguée à cet effet, à signer tout document relatif à ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ADOpte les opérations et les modalités de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention

AUTORISE Madame le Maire, ou tout autre personne déléguée à cet effet, à signer tout document relatif à ces opérations.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,

Caroline TERRIER

Accusé de réception en préfecture
001-210100434-20220929-FIN2022_63-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022